

INTERVIEW | MARIE-KRISTINE VANBOCKESTAL, ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DU FOREM

"Nous voulons mieux servi

Le Forem, organisme wallon chargé de l'emploi et de la formation, est doté d'un nouveau contrat de gestion pour cinq ans. L'occasion de rencontrer sa patronne, une fonctionnaire qui aime parler vrai.

- Est-ce que le nouveau contrat de gestion prend mieux en compte les spécificités des TPE/PME ?

- Tout à fait. Nous allons segmenter nos services pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi et les entreprises. Nous allons spécialiser les conseillers...

- Selon les secteurs et selon la taille de l'entreprise ?

- Selon les secteurs, oui. Selon la taille, non. On a essayé. Ça ne donne rien. Ce qui va se passer, c'est que l'entreprise qui fera appel à nous aura un conseiller référent unique spécialisé dans son domaine d'activité. Nous travaillons les mentalités pour que les conseillers aillent à la rencontre des entrepreneurs, se fassent connaître, étoffent leur portefeuille de contacts. Ils donneront leur numéro de gsm. Cela peut sembler dérisoire mais cela symbolise le lien étroit que nous voulons créer.

- L'UCM a montré que beaucoup de chefs de PME ont une attente par rapport au Forem. Vous voulez relever ce défi ?

- Bien sûr. Certains employeurs ont des préjugés, qui s'effacent le plus souvent quand ils ont eu un contact avec nous. Dans 85 % des cas, ils sont satisfaits et reviennent. C'est bien, mais ce n'est assez. Je veux que les conseillers sortent et soient proactifs. On ne peut plus simplement attendre les offres d'emploi... La première difficulté des petites entreprises qui veulent recruter, c'est souvent de définir le profil de la personne à embaucher. Nous devons les

aider et leur donner une vue claire de toutes les aides possibles, en fonction du profil.

- Le nouveau contrat prévoit une prise en charge systématique des moins de 25 ans...

- Ceux qui n'ont pas travaillé plus d'un mois cumulé, dix-huit mois après leur entrée sur le marché du travail, auront droit à un contrat d'insertion. Pendant un an, quel que soit le secteur d'activité, le gouvernement prendra à sa charge 700 euros du salaire, en plus des réductions de cotisations. Le Forem est chargé d'un accompagnement, de voir si l'insertion sera durable ou pas. Soit la sauce prend, le jeune mûrit et le contrat se prolonge ; soit on voit qu'après un an, ce sera stop. Il faudra alors envi-

sager un travail sur le comportement, une formation...

- Les contrats d'insertion démarrent quand ?

- Le 1er juillet. C'est la volonté de la ministre.

- Vous aurez des entreprises pour embaucher ces jeunes ?

- Ah ça ! L'objectif est de conclure 15.000 contrats par an, donc en théorie 7.500 sur le second semestre. Dès que le dispositif sera connu dans tous ses détails, nous ferons une grande campagne de communication, de démarchage auprès des entreprises. Les organisations d'employeurs présentes au comité de gestion, l'UWE et l'UCM, se sont engagées à promouvoir la mesure.

- Le Forem est chargé depuis 2016 du contrôle des chômeurs. Il serait plus strict qu'en Flandre...

- Pour moi, cette comparaison n'a aucun sens. Je suis fonctionnaire, je veux un contrôle loyal, respectueux de la loi et d'une sécurité sociale à ne pas galvauder. Je veux aussi que le contrôle s'intègre dans une relation

efficace avec les demandeurs d'emploi. Avant, il fallait transmettre les données à l'Onem qui constituait un deuxième dossier, convoquait à un deuxième entretien... Aujourd'hui,

Exclusions et pénuries de main-d'

- Le chômage baisse depuis 31 mois consécutifs en Wallonie. Quel rôle joue le Forem ?

- Il y a plusieurs causes à cette décline. La limitation dans le temps des allocations d'insertion et les contrôles de disponibilité ont eu un effet, surtout en 2015. Nous avons eu 25.000 sanctions cette année-là, 5.000 l'an dernier. Nous avons en outre l'effet d'une embellie économique. Nous la mesurons à la reprise de l'intérim et à une hausse de 10 % des offres d'emploi en 2016, où nous avons atteint les 160.000. Le Forem apporte sa pierre avec l'accompagnement individualisé, qui n'existait pas

il y a dix ans, et les cellules de reconversion qui arrivent à de bons taux de réinsertion.

- En écartant les personnes les moins motivées, est-ce que les exclusions vous facilitent la vie ?

- C'est vrai que le chômage de longue durée a reculé de 38 % en deux ans, en partie suite aux sanctions, et que cela permet de se consacrer davantage aux jeunes encore plus mal-léables. Mais nous avons encore un "stock" important de gens qui sont très éloignés du marché de l'emploi. Nous avons davantage de jeunes avec un manque de qualifications,

mais également un manque de compétences de base, y compris comportementales. Pour eux, le défi est de dessiner des parcours aussi courts et intenses que possible, en utilisant au mieux les opérateurs existants. Pour les jeunes plus qualifiés ou les personnes qui viennent de perdre leur emploi, nous pouvons parier sur leur autonomie et mettre à leur disposition une panoplie d'outils.

- Il y a de plus en plus de métiers en pénurie. Que pouvez-vous faire ?

- Je crois qu'il faut d'abord travailler l'image de certains métiers, notam-

r les petites entreprises"

Aides à l'emploi : ça reste compliqué...



© Forem 2016

un dossier unique permet de se faire une opinion sur la disponibilité de la personne et de ne la convoquer qu'en cas de doute. C'est un gain de temps précieux.

- Le gouvernement wallon simplifie les aides à l'emploi. C'était nécessaire ?

- Les employeurs se plaignaient de la complexité. Ce n'est pas à vous que je dois dire que les indépendants et les chefs de PME ont du mal à s'y retrouver dans les réductions fédérales, régionales, les groupes cibles... Trop d'aide nuit à l'aide. On en a compté trente-quatre. Certaines n'étaient jamais sollicitées. L'argent dormait.

- Il n'y aura plus que huit aides différentes. C'est mieux ?

- C'était le choix des partenaires sociaux. Les employeurs ne seront pas désorientés. Les grosses aides continuent avec des durées et des montants recalibrés. On garde deux gros leviers en Wallonie : l'activation des allocations de chômage pour les jeunes et les chômeurs de longue durée et les réductions de cotisations pour maintenir les aînés à l'emploi.

l'apprentissage au poste de travail. Les chèques formation et le crédit-adaptation sont à revoir.

- Le paysage est simplifié, mais reste compliqué !

- Il est clair que les conseillers du Forem, comme ceux du Secrétariat social de l'UCM, ont encore du travail d'information et de guidance à faire.

- Le gouvernement wallon veut supprimer la prime à la création d'emploi pour les TPE. L'UCM s'y oppose. Qu'en pensez-vous ?

- C'est une prime qui relève du ministre de l'Économie. Intellectuellement, ça a du sens de la ramener dans le périmètre des aides à l'emploi. On a par ailleurs contesté son rôle décisif : elle est de l'ordre de 3.000 à 5.000 euros et n'est délivrée que deux ans après l'embauche. Certains crient donc à l'effet d'aubaine. Moi, je suis quelqu'un de prudent, je me garderai de dire que personne n'en a besoin. C'est un appoint sur lequel un indépendant peut compter.

CV EXPRESS

Marie-Kristine Vanbockestael (59 ans) est liégeoise et licenciée en philologie germanique. Elle est entrée au Forem en 1986 comme formatrice en langues et coordinatrice.

De 1999 à 2011, elle a travaillé dans les cabinets de plusieurs ministres socialistes. Elle a été chef de cabinet de Marc Tarabella et de Jean-Claude Marcourt.

Elle est revenue au Forem en 2011, comme administratrice générale. Le Forem est un organisme public qui emploie quelque 5.000 personnes.

- Le dispositif Sesam continue ?

- Oui, car il est performant. L'objectif est de favoriser la croissance des entreprises en soutenant les trois premiers emplois, mais aussi l'embauche de personnes qualifiées en exportation, innovation, recherche et développement.

- Vous gardez les aides à la formation ?

- Le gouvernement a prévu de les réformer également, mais la réflexion est en cours. Ce qui marche, on va le garder. C'est le cas du PFI (plan formation insertion), très utilisé dans les entreprises technologiques pour

œuvre

ment techniques, qui n'attirent pas assez. En même temps, l'enseignement doit adapter ses filières aux attentes du monde du travail. Ça, ce sont les réponses structurelles. Le Forem, lui, intervient pour boucher les trous. Nous avons de magnifiques outils comme les centres de compétences pour assurer des formations qualifiantes. Ainsi que des outils d'analyse sectorielle, qui nous permettent d'identifier les besoins et de les anticiper en cherchant les formateurs nécessaires. Mais il faut aussi et d'abord une réactivité de la société et de l'enseignement.

Forem cherche conseillers...

- Vous avez lancé l'alerte dans Le Soir : le Forem manque de conseillers...

- Je lance en effet un appel pour que dans l'enseignement, au niveau baccalauréat ou même master, on crée une filière "conseillers emploi". En tenant compte du fait que ce métier demande davantage de connaissances en économie qu'en sciences humaines. C'est un métier très difficile en fait. Il faut maîtriser l'environnement économique mais aussi

avoir des ressources en soi quand on se trouve face à une personne qui cherche du travail depuis deux ans. C'est pourquoi je demande au gouvernement wallon d'assouplir les règles de recrutement et de promotion. Il faut travailler sur le statut des agents. C'est également nécessaire pour la gestion de l'informatique.

- À ce propos, on dit le Forem très en retard...

- Nous avons près de 80 applications

dont certaines, c'est vrai, sont dépassées. Il y a eu des mauvais choix. Nous devons changer de stratégie IT. Après trois années de rigueur, nous retrouvons un peu d'oxygène budgétaire. Je suis à la recherche d'un CEO qui amène le Forem à la pointe. Nous avons besoin d'une technologie qui nous permette de puiser dans l'open source, d'aller chercher sur le web toutes les infos utiles pour les demandeurs d'emploi. C'est un grand défi.